

CAP locale du 7 et 8 Novembre 2013
Liste d'aptitude de C en B

Déclaration liminaire de la délégation **F.O.-DGFIP**

Monsieur le Président,

Vous avez réuni cette CAP locale aujourd'hui pour émettre un avis sur les propositions d'inscription sur la liste d'aptitude de C en B de la direction.

Comme l'an passé, nous allons encore siéger alors que nous ne connaissons pas le plan ministériel de qualification. La potentialité, toujours théorique, est en forte baisse, puisque seules 21 possibilités sont offertes en ce qui concerne la liste d'aptitude au grade de contrôleur 2^{ème} classe des finances publiques.

Ce recul du plan pluriannuel de qualification est inacceptable pour le syndicat **F.O.-DGFIP**, la liste d'aptitude étant un outil de promotion permettant la reconnaissance de la valeur professionnelle et de la technicité des agents ainsi que des efforts consentis par les personnels.

En outre, la délégation **F.O.-DGFIP** ne peut que constater, malheureusement, que le nombre de postulants est en nette diminution par rapport aux dossiers recensés l'année dernière (243 dossiers en 2012, contre 165 en 2013 ! -17% en FF et - 52% en FGP)

La cause en est évidente : les nouvelles modalités d'affectation des promus, notamment ceux originaires de la gestion publique, ne sont pas un progrès social, loin de là.

Nous rappelons dans cette enceinte que le Syndicat National **F.O.-DGFIP**, seul, avait revendiqué lors des discussions avec la Direction Générale des Finances Publiques le maintien de ce que l'administration appelait « *droit au retour* », c'est-à-dire l'affectation dans le département d'origine des agents promus de C en B par concours interne, concours interne spécial ou liste d'aptitude.

Ce dispositif existait dans la FGP jusqu'à l'année dernière. Il aura permis la promotion sociale de nombreux collègues et notamment des chargés de familles pour qui la mobilité forcée constitue naturellement un frein, d'autant plus que le gain financier est loin de couvrir les frais liés à un éloignement. Le Syndicat **F.O.-DGFIP** revendique toujours cette possibilité et son extension à l'ensemble des agents des Finances Publiques quelle que soit leur filière d'origine.

La Direction Générale des Finances Publiques est restée sourde à cette revendication préférant, par manque d'imagination et surtout manque d'ambition, mettre en place un système dont la rigidité fait perdurer au-delà du supportable des situations sociales difficiles et des vacances d'emploi qui accentuent la dégradation des conditions de travail.

Ainsi, notre administration réduit l'attrait de la promotion pour un agent, candidat à un concours interne ou postulant à une promotion au choix, lorsque celui-ci n'y trouve d'autre avantage que la mobilité forcée, un gain de rémunération ridiculement peu élevé et des frais de double résidence.

Tout est donc mis en œuvre pour que les agents des Finances Publiques renoncent à ce mode de recrutement statutaire.

Le Syndicat **F.O.-DGFIP** dénonce la politique de régression sociale sans précédent que constituent ces modalités d'affectation. Il dénonce une volonté de l'administration de réduire le coût salarial en incitant à la diminution des postulants par tous moyens, tout en affichant un taux de satisfaction plus élevé.

F.O.-DGFIP revendique toujours que tous les agents promus de C en B, par concours interne ou liste d'aptitude, aient la possibilité d'être affectés dans leur département d'origine.

La délégation **F.O.-DGFIP**

Titulaire : Mme BERNET Edith
Suppléant : M BERNARD Philippe
Expert : Mme DEGEILH Sophie

FO premier syndicat dans la fonction publique d'Etat

Permanentes Sophie DEGEILH et Silvia AUTRAN

Secrétaire Départemental : Frédéric BRES

Local syndical DDFiP Place Besagne : 04 94 03 82 90 Port 06 88 37 36 97

fo.ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr

FO DGFIP, LE SYNDICAT LIBRE ET INDEPENDANT.